SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 NOVEMBRE 2023 A 20 H. 00.

Présents: MM. de BOURNONVILLE, Bourgmestre;

LEGROS, KOCKELMANN, LEFÈBVRE, Mme RENTMEISTER-MIGNON, Echevins; Mme Guillaume, , Dumoulin, Servais, lebrun, Genon, Mme Depouhon, Mme Lejeune, Lousberg, , Legras, Crasson, Grosjean, Conseillers; Mme Cabron-Wetz, Présidente CPAS siégeant avec voix consultative;

Mme LAKAILLE, Directrice générale.

Absents et excusés: M. Erler, Mme Detrembleur, M. Monville, Conseillers communaux.

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 octobre 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

2. Compte du CPAS pour l'exercice 2022.

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

APPROUVE:

Le compte du CPAS pour l'exercice 2022 qui se clôture comme suit :

	Exercice ordinaire	Exercice extraordinaire
Résultat budgétaire		
Droits constatés nets de l'exercice	10.942.727,81 €	1.320.507,68 €
Engagements de l'exercice	- 10.621.217,40 €	- 1.320.507,68 €
soit un boni / mali de	321.510,41 €	0 €
Résultat comptable		
Droits constatés nets de l'exercice	10.942.727,81 €	1.320.507,68 €
Imputations de l'exercice	- 10.544.080,73 €	- 1.320.507,68 €
Soit un excédent/mali de	398.647,08 €	0 €

3. Modification budgétaire du cpas n° 1/2023. Approbation.

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

Décide:

- d'approuver la modification budgétaire établie pour le CPAS pour l'exercice 2023 telle que modifiée et qui se clôture comme suit :

Service ordinaire : recettes : 11.193.308,69 €

dépenses : 11.193.308,69 €

subvention de la commune : Inchangée 1.700.000,00 €.

Service extraordinaire: recettes: 430.602,00 €

dépenses : 430.602,00 € Résultat : 0 €

- de transmettre la présente délibération au Conseil de l'Aide sociale pour information et approbation par les autorités supérieures.

4. Subside aux asbl. Exercice 2023 - Office du Tourisme de Stavelot.

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DECIDE:

- D'émettre un avis favorable sur les différents documents remis par l'association ;
- D'octroyer une subvention supplémentaire d'un montant de 8.400 € ayant comme destination le coût salarial des employés de l'Office du Tourisme ;
- De transmettre une expédition de la présente à Monsieur le Directeur financier f.f. pour la libération du subside.

5. Subside aux asbl. Exercice 2023 - Tierheim Schoppen

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DECIDE :

- D'émettre un avis favorable sur les différents documents remis par l'association ;
- D'octroyer une subvention d'un montant de 3.596 € ayant comme destination le service des chiens trouvés pour l'année 2023 ;
- De transmettre une expédition de la présente à Monsieur le Directeur financier f.f. pour la libération du subside.

6. Subsides aux asbl. Exercice 2023 - Cinéma Le Versailles ASBL

Le Conseil communal,

A l'unanimité.

DECIDE:

- D'émettre un avis favorable sur les différents documents remis par l'association ;
- D'octroyer une subvention d'un montant de 5.000 € ayant comme destination les travaux de mise en conformité du cinéma ;
- De transmettre une expédition de la présente à Monsieur le Directeur financier f.f. pour la libération du subside.

7. Subsides aux clubs sportifs. Exercice 2023 - L'Or Vert ASBL.

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

Décide :

- D'émettre un avis favorable sur les différents documents remis par l'association ;
- D'octroyer une subvention annuelle d'un montant de 1.650 € (1.150 € pour les jeunes et 500 € pour les stages) (76401/332-01) ayant comme destination l'achat de matériel;
- De transmettre une expédition de la présente à Monsieur le Directeur financier f.f. pour la libération du subside.

8. Subsides aux clubs sportifs. Exercice 2023 - Royal Basket Club Stavelot.

Le Conseil communal,

A l'unanimité.

DECIDE:

- D'émettre un avis favorable sur les différents documents remis par l'association ;

- D'octroyer une subvention annuelle d'un montant de 1.600 € (1.500 € pour les jeunes et 100 € pour les stages) (76401/332-01) ayant comme destination l'achat de matériel, défraiement des entraîneurs, des arbitres, location de la salle...;
- De transmettre une expédition de la présente à Monsieur le Directeur financier f.f. pour la libération du subside.

9. Fabrique d'église de Hockai. Modification budgétaire 1/2023.

Institution	Recettes	Dépenses	Résultats	Intervention communale	Avis du C.C. Approuvé par
Fabrique d'Eglise de Hockai	33.538,37 €	33.538,37 €	0,00€	6.263,49 € (ordinaire) 15.502,84 € (extraordinaire)	Unanimité

10. Fabrique d'église de Stavelot. Modification budgétaire 1/2023.

Institution	Recettes	Dépenses	Résultats	Intervention communale	Avis du C.C. Approuvé par
Fabrique d'Eglise de Stavelot	99.724,23 €	99.724,23 €	0,00€	81.227,93 €	Unanimité

11. Travaux - Reconstitution patrimoniale du virage de Stavelot. Approbation des conditions et du mode de passation. (Marché passé par procédure négociée sans publication préalable)

1. Le Conseil communal, à l'unanimité, approuve l'amendement au cahier des charges tel que proposé par le Collège communal : ajout de la mention "Fourniture" dans la description des travaux. L'objet des travaux portera donc sur la « Reconstitution patrimoniale du virage de Stavelot. *Fourniture* et installation de 10 (avec option 12) panneaux « publicitaires anciens » ».

2. Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment A l'unanimité.

DECIDE:

Art.1er.

D'approuver le cahier des charges N° 2023AM01 et le montant estimé du marché "Reconstitution patrimoniale du virage de Stavelot", établis par l'auteur de projet, Lacasse-Monfort SPRL, Petit Sart, 26 à 4990 Lierneux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 80.661,08 € hors TVA ou 97.599,91 €, 21% TVA comprise (16.938,83 € TVA cocontractant).

Art.2

De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art.3.

De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire 2024, article 421/731-53.

12. Permis d'urbanisation LO2023.02. Rue du Centre, Francorchamps. Création d'une nouvelle voirie communale. Décision.

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DECIDE:

Article 1. De refuser la création de voirie communale soumise à son appréciation

Article 2 : D'accorder à la présente décision les mesures de publicité suivantes :

- Le Conseil communal demande au Collège communal d'informer le demandeur par envoi dans les quinze jours à dater de la présente délibération
- Le Conseil communal demande au Collège d'envoyer en outre simultanément la présente délibération au Gouvernement wallon représenté par la DGO4
- Le public est informé de la présente délibération par voie d'avis suivant les modes visés à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et la délibération est intégralement affichée, sans délai et durant quinze jours.
- La présente délibération est intégralement notifiée aux propriétaires riverains.

Article 3 : La présente décision est susceptible d'un recours auprès du Gouvernement moyennant envoi à ce dernier dans les quinze jours suivant la réception de la présente décision.

13. IMIO (Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle). Assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2023. Approbation et décision sur les points portés à l'ordre du jour.

Le Conseil communal,

A l'unanimité.

DECIDE:

- De prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'IMIO :
 - 1. Présentation du plan stratégique 2024 2026.
 - 2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2024.
- De ne pas se prononcer sur les différents points repris à l'ordre du jour.
- de laisser chaque délégué disposer d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à la commune.
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de transmettre une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale IMIO, avant la date de l'assemblée générale.

14. AIDE (Association Intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la province de Liège). Assemblée générale stratégique du 19 décembre 2023. Approbation et décision sur les points portés à l'ordre du jour.

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DECIDE:

- De prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique de l'AIDE :
 - 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27/06/2023.
 - 2. Approbation de l'évaluation du plan stratégique 2023-2025.
- De ne pas se prononcer sur les différents points repris à l'ordre du jour.
- de laisser chaque délégué disposer d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à la commune.
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de transmettre une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale AIDE, avant la date de l'Assemblée générale.

15. Ecetia Intercommunale sc. Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2023. Approbation et décision sur les points portés à l'ordre du jour.

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DECIDE:

- De prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'Ecetia Intercommunale sc :
 - 1. Plan stratégique 2023, 2024, 2025 Evaluation.
 - 2. Contrôle de l'obligation visée à l'article L1532-1er bis alinéa 2 du CDLD.
 - 3. Lecture et approbation du PV en séance.
- De ne pas se prononcer sur les différents points repris à l'ordre du jour.
- de laisser chaque délégué disposer d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à la commune.
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de transmettre une copie conforme de celle-ci au siège social d'Ecetia Intercommunale sc, avant la date de l'Assemblée générale.

16. Neomansio. Assemblée générale stratégique du 21 décembre 2023. Approbation et décision sur les points portés à l'ordre du jour.

Le Conseil communal,

A l'unanimité.

DECIDE:

- De prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique de Neomansio :
 - 1. Évaluation du Plan stratégique 2023 2024 2025 : examen et approbation.
 - 2. Propositions budgétaires pour les années 2024 2025 : examen et approbation.
 - 3. Lecture et approbation du procès-verbal.
- De ne pas se prononcer sur les différents points repris à l'ordre du jour.
- de laisser chaque délégué disposer d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à la commune.
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de transmettre une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale Neomansio, avant la date de l'Assemblée générale.

17. Correspondance.

PFAS Lecture des résultats d'analyse transmis par la SWDE Courrier de Mme la Ministre Céline Tellier du 22.11.2023.

17.2. Divers.

Le groupe CitoyenS! pose une question orale sur la prolifération des gites sur la commune, question à laquelle l'Echevine en charge de l'urbanisme et de l'Aménagement du Territoire répond en séance.

La séance est levée à 21 h.15.

PAR LE CONSEIL:

La Directrice générale,

Le Président,

S. LAKAILLE.

Th. DE BOURNONVILLE.